

Éditorial

Maintenant, ça suffit!



Cela fait bien longtemps que les projets éoliens sur le territoire communal de Val-de-Ruz avancent... trop lentement! Heureusement, le photovoltaïque se déploie, mais dans ce domaine, le développement de cette source renouvelable ne pourra pas compenser le manque de production hivernale.

Que d'efforts, d'études et de compromis il a déjà fallu concéder afin de passer, l'un après l'autre, les obstacles qui jalonnent le parcours des projets éoliens vaudruziens.

L'Arc jurassien n'est pas situé sur les grands axes de la distribution d'électricité. En fait, notre région se situe en marge des réseaux principaux d'alimentation du pays, ce qui fragilise notre approvisionnement local.

Il est dès lors primordial de pouvoir aussi compter sur notre production électrique indigène, particulièrement en période tendue, comme celle que nous vivons cet hiver. C'est d'ailleurs pendant cette saison que l'éolien sera le plus productif.

Malheureusement, aujourd'hui, si l'on peut compter sur une petite production électrique dans le canton, nous restons terriblement dépendants de l'approvisionnement extérieur.

Il s'agira donc de mettre en œuvre rapidement les sources renouvelables de production locale d'électricité, afin de combler ce manque hivernal et d'augmenter ainsi notre autonomie énergétique. L'ensemble des projets éoliens neuchâtois représente potentiellement plus de 20% de la consommation électrique cantonale.

Des solutions existent. Actuellement, trois parcs éoliens sont prêts à être mis en œuvre sur nos crêtes. Cependant, des oppositions plombent ces projets, ce qui ralentit considérablement leur réalisation.

La production de ces parcs éoliens sur le territoire vaudruzien représentera environ 78 GWh par an. D'ailleurs, cette production lissée sur l'année couvrira environ les besoins électriques de Val-de-Ruz.

Il est évident que je n'ai pas la prétention de vouloir convertir les détracteurs de l'énergie éolienne dans notre région... mais j'en appelle à leur sens civique, afin que nous puissions non seulement réussir la transition énergétique planifiée par la Confédération, mais également sortir d'une crise énergétique qui s'annonce difficile cet hiver... et les hivers prochains!

François Cuche, conseiller communal

Taille des arbres et haies

Les propriétaires de biens-fonds doivent faire en sorte que les arbres, arbustes, haies, etc. plantés en bordure de la voie publique et des trottoirs soient taillés de façon à ne pas gêner la circulation des personnes et des véhicules, ni restreindre la visibilité.

Le bon fonctionnement du Service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI VdR) exige que les routes et chemins des villages permettent le passage du tonne-pompe aux gabarits suivants: hauteur 4m, largeur 3m aux rétroviseurs. Il s'agit d'une question de sécurité publique.

Si, après avertissement, les propriétaires ne se conforment pas à ces dispositions, les branches gênantes seront coupées aux frais des propriétaires concernés.



Chevauchée de commémoration

Au printemps 1972, les chambres fédérales décident d'abolir la cavalerie. La Suisse était alors le dernier pays en Europe dont l'armée disposait de dragons (militaires se déplaçant à cheval, mais combattant à pied).

2022 marque le 50^e anniversaire de cette date historique, raison pour laquelle l'escadron de cavalerie suisse 1972 et les dragons bernois 1779 organisent une chevauchée commémorative.

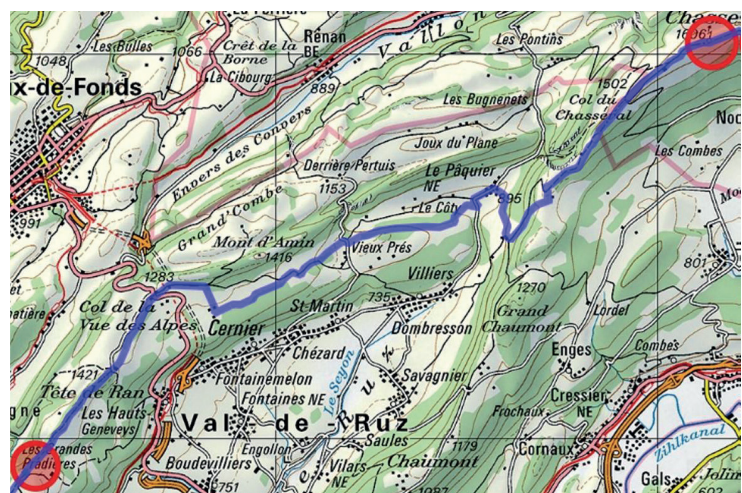
Autorisée et soutenue par l'Armée suisse, elle se déroulera du vendredi 16 septembre au dimanche 25 septembre 2022 sur une distance de 230 km, de Bière (VD) à Aarau (AG).

L'escadron et les dragons traverseront la commune de Val-de-Ruz le **lundi 19 et le mardi 20 septembre 2022** avec environ 75 chevaux. Après avoir passé la nuit sur la place de tir des Grandes Pradières, le bivouac du midi aura lieu à Derrière-Pertuis. Voir parcours ci-dessous.

Les cavaliers montent avec la selle/bridage de la cavalerie et dans les uniformes selon l'ordonnance 1898 à 1941 ou dans l'uniforme actuel du train.

Pour plus de détails:

Gedenkritt-zur-Abschaffung-der-Kavallerie-vor-50-Jahren.ch



Trier, c'est valorisant

Les communes ont la responsabilité de la collecte des déchets sur leur territoire. Elles en définissent les règles notamment pour les entreprises.

Pour l'agriculture, vu les volumes importants de plastiques (films d'ensilage, films pour cultures, plastiques de serres, sacs et conteneurs), la Commune n'accepte pas ces produits dans ses six déchèteries. Les exploitations agricoles se chargent, à leur frais, de leur élimination directement vers les centres VADEC de Colombier ou La Chaux-de-Fonds.



Quésaco?

Le «littering», en français déchets sauvages, est le fait d'abandonner ou de jeter des petites quantités de déchets sur la voie publique. Ce problème de société, dont les causes sont diverses, a des impacts écologiques, économiques et esthétiques importants. Les déchets ne sont pas valorisés. Ils menacent la faune et la flore. Les coûts de nettoyage des espaces publics sont élevés (CHF 200 millions par an en Suisse; un poste de cantonnier pour la Commune) et nécessitent des campagnes de prévention et d'information. L'impact sur le tourisme n'est pas négligeable.

Afin de soutenir les initiatives citoyennes, la Commune prend à sa charge les déchets récoltés lors de journées dédiées à combattre le littering et les déchets dans les cours d'eau; il convient de s'annoncer avant. L'action de l'APSSA au printemps est saluée. À noter «Clean-Up-Day» organisé au niveau suisse les 16 et 17 septembre 2022 (www.igsu.ch); les groupes citoyens et entreprises peuvent s'inscrire. Poutzdays.ch est une action neuchâtoise similaire organisée aux mêmes dates.

L'administration des travaux publics renseigne à tp.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 35.

Réfection de routes

La route principale montant à Chaumont depuis Savagnier est en cours de réfection et les travaux dureront **jusqu'au 16 septembre prochain**.

La route de Bayerel et la route des Chênes à Engollon seront également en travaux **dès le 12 septembre et jusqu'au 7 octobre 2022**.

La circulation est maintenue et se fait de manière alternée, merci de vous conformer aux directives sur place.

À noter encore que la durée de ces interventions dépend également des conditions météorologiques.

Forfaits de ski

Les délais de commande et validité des offres pour les forfaits de ski et abonnements Magic Pass courent jusqu'au 31 octobre 2022.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet communal. Ils peuvent également être demandés à loisirs.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 33.



Anniversaire et jubilés

Fêtent en septembre 2022:

Noces de diamant (60 ans)

- Gabrielle et Claude Petitpierre, à Fontainemelon;
- Mona et Aimé von Allmen, aux Geneveys-sur-Coffrane.

Noces d'or (50 ans)

- Marie-Jeanne et Jean-Pierre Dreyer, à Savagnier;
- Thérèse et Michel Jeanneret, à Dombresson;
- Antoinette et Marcel Lienher, à Savagnier;
- Marianne et Denis Schneider, à Cernier.

90 ans

- Yvette Mürger, à Chézar-Saint-Martin.

Contrôle des champignons

Afin de permettre aux habitants de Val-de-Ruz de faire contrôler leur cueillette de champignons, Mme Gaëlle Monnat se tient à disposition de la population **tous les dimanches jusqu'au 30 octobre 2022, excepté le dimanche 11 septembre 2022**, rue de l'Epervier 6 à Cernier, au rez-de-chaussée de 18h00 à 19h00 ou au 079 546 55 73.



Fermeture des guichets

En raison du Jeûne fédéral, les guichets de l'administration communale, à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane, seront fermés le **lundi 19 septembre 2022**.

Réouverture le mardi 20 septembre selon les horaires habituels.

Regards croisés intergénérationnels

Le paysage dans tous ses états
18 juin - 6 novembre 2022

Consistant en une maquette végétalisée géante représentant le Val-de-Ruz à l'échelle 1:100 sur une surface de 18'000 m², l'exposition «Le paysage dans tous ses états» fait apparaître l'ensemble des réseaux de mobilité douce ainsi que 33 photographies de paysages imprimées sur du bois en grand format.

Elle présente très concrètement le résultat du travail réalisé sur le terrain, saison après saison, par les parrains et marraines de l'Observatoire photographique du paysage lancé en 2017 par le Parc Chasseral.

On y trouve aussi le résultat émouvant des regards croisés entre deux classes d'école et des aînés de la commune sur leur vécu du paysage.

Par cet arrêt sur image, l'installation consolide la voie suivie dans la préservation des franges urbaines et la mise en valeur des voies historiques. Elle dégagera également des pistes d'action pour les mesures à venir, prévues dès 2023.

Visite guidée
Le **17 septembre 2022, de 14h30 à 17h00**, découvrez, en compagnie des marraines et parrains de l'Observatoire du paysage, le travail de tous ces bénévoles actifs depuis 2017 à Val-de-Ruz.



Photo: @FAGE

L'exposition grandeur nature célèbre durant tout l'été l'attribution du prix du *Paysage suisse de l'année 2022* décerné à la mi-mai par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage à la Commune, au Parc Chasseral et à l'Ecoréseau et paysage Val-de-Ruz pour ses paysages d'allées.